



Préservation de la biodiversité : le gouvernement appelle à une prise de conscience collective

Le 22 mai de chaque année, l'humanité tout entière célèbre la Journée internationale de la biodiversité. A cette occasion, la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, coordonnatrice technique de la Commission climat du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, a prononcé une déclaration au nom du gouvernement.

C'est sur le thème « Bâtir un avenir commun à toutes les formes de vie » qu'est célébrée la Journée internationale de la biodiversité de cette année. Ce thème a été choisi pour accompagner le cadre mondial de la diversité biologique post 2020, qui sera adopté lors de la quinzième conférence des Parties de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, qui se tiendra cette année à Kunming, en Chine. « Orienté vers l'action, ce thème s'inscrit dans le contexte de la décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes, qui souligne que la biodiversité est la réponse à plusieurs défis de développement durable, car les solutions ayant pour base les écosystèmes, le climat et la biodiversité constituent la base sur laquelle nous pouvons atteindre la transition écologique de nos sociétés en voie de développement », a déclaré la ministre Arlette Soudan-Nonault.

Elle a souligné que la République du Congo recèle dans son écosystème un véritable trésor de biodiversité et c'est au travers de son engagement et de ses actions en faveur de la conservation de la biodiversité tant au plan national, sous-régional qu'international, que le chef de l'État, Denis Sassou N'Guesso, a érigé la préservation de l'environnement et le développement durable au cœur de son projet de société, devenu projet du gouvernement, afin de garantir un cadre de vie durable à ses concitoyens.

La ministre de l'Environnement a fait savoir que la biodiversité offre au monde d'innombrables services. Les poissons assurent 20% de l'apport protéique à environ trois milliards de personnes. L'alimentation humaine est assurée à plus de 80% par les plantes, et près de 80% des habitants des zones rurales des pays en développement ont recours aux médicaments traditionnels à base de végétaux. Pourtant, il y a urgence. L'érosion de la biodiversité menace l'humanité tout entière, à commencer par la santé des citoyens. Elle a indiqué qu'il a été prouvé que la perte de la biodiversité peut étendre les zoonoses aux humains et il est également prouvé que si l'on gère durablement la biodiversité, elle offrira d'excellents outils

pour lutter contre les pandémies, comme celle causée par le coronavirus qui a lourdement secoué le monde au cours de ces deux dernières années. Le problème est que la tendance à la diminution du nombre d'espèces, au déclin de la population ainsi qu'à la dégradation des écosystèmes est de plus en plus inquiétante en cette mi 2022, a-t-elle souligné.

« Aujourd'hui, un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction. L'équilibre des écosystèmes dont nous dépendons et dont dépendent toutes les autres espèces se dégrade à une vitesse sans précédent. Cette situation affecte les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie de la population, notamment en Afrique. Les actions mises en œuvre pour la conservation et la gestion durable des ressources naturelles restent insuffisantes pour enrayer les causes directes et indirectes de l'érosion de la biodiversité », a-t-elle rappelé, exhortant qu'il est aujourd'hui urgent de prendre conscience que l'effondrement du vivant menace la survie de l'humanité tout autant que le réchauffement de la planète.

Enfin, la ministre Arlette Soudan-Nonault a saisi cette occasion pour appeler à une prise de conscience collective des enjeux liés à la conservation de la biodiversité. « J'encourage vivement les acteurs du secteur privé et les opérateurs économiques à intégrer la dimension "conservation de la biodiversité", parmi les priorités de leurs actions dans le cadre de la responsabilité sociale et environnementale. Cela permettra d'accompagner les efforts du gouvernement dans la conciliation entre développement économique et préservation de la biodiversité et d'offrir ainsi à nos compatriotes un cadre de vie sain, satisfaisant et durable, conformément aux dispositions de l'article 41 de la Constitution du 15 octobre 2015. C'est de cette manière et uniquement de cette manière que nous pourrons ensemble bâtir un avenir commun à toutes les formes de vie, et lutter efficacement contre l'extinction des espèces et la dégradation de nos écosystèmes. », a-t-elle conclu.

Source : adica-congo.com

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU
BASSIN DU CONGO

